

U. yvelines

BULLETIN DE LA SECTION DES YVELINES DE LA FÉDÉRATION SYNDICALE UNITAIRE
DE L'ENSEIGNEMENT, L'ÉDUCATION, LA RECHERCHE ET LA CULTURE

FSU 78 : 24 rue Jean Jaurès 78190 TRAPPES TEL : 01 30 51 83 36 FAX : 01 30 51 28 66 COURRIEL : fsu78@fsu.fr

Supplément au N°100 – décembre/janvier 2018

Déposé le 06 mars 2018

SPECIAL RETRAITES

15 mars :
Action nationale
retraités
14h30 Montparnasse

22 mars :
manifestation fonction
publique

6 avril :
Assemblée générale
des retraités
de la SFR-FSU 78
9h30 Local FSU
Trappes

BOIS D'ARCY
PIC 78/28

P1
LA POSTE
DISPENSE DE TIMBRAGE



ADRESSE EXPEDITEUR

DESTINATAIRE →

EDITO

Les bulletins de pension viennent d'arriver : la pension nette est inférieure à celle de novembre 2015 malgré l'aumône d'octobre 2017. C'est dû essentiellement à l'augmentation de 25% de la CSG. Malgré une inflation faible de 1.8% sur la période, les retraités ont perdu beaucoup de pouvoir d'achat. Et si l'on rajoute à cela l'augmentation des cotisations mutualistes, 12% - et plus pour ceux qui changent de tranche d'âge- ils peuvent perdre plusieurs dizaines d'euros sur leur pension mensuelle. Avec les mesures antérieures à 2015 (CASA, fiscalisation des majorations pour 3 enfants et plus, demi-part fiscale des veufs et veuves supprimée), la situation s'est fortement dégradée.

Les régressions annoncées pour les services publics, notamment l'hôpital et les EHPAD, pour les transports (SNCF), les hausses des tarifs de l'énergie, la politique du logement vont encore plus fragiliser les moins aisés. Même dans notre secteur, les petites pensions sont nombreuses, surtout pour les femmes qui ont des carrières incomplètes ou qui ont pris des mi-temps pour s'occuper de leur famille.

Les retraités ont cependant une force : l'unité quasi complète des syndicats et associations qui les représentent dans le « Groupe des 9 » (il manque la CFDT et l'Unsa). Pour de multiples raisons, les actifs ont du mal à créer la même unité syndicale qui leur donnerait de la puissance, même si la FSU des Yvelines a été à l'origine d'une forte action contre la privatisation des cantines et de l'entretien des collèges qui a entraîné les autres syndicats (sauf l'Unsa). Les organisations de retraités ont pu, en revanche, construire et consolider cette force depuis 3 ans et, depuis septembre, elles ont mené de multiples actions centralisées ou départementales. Malgré tout, la réussite et le poids de ces initiatives se heurtent à l'isolement des retraités que l'on a du mal à toucher et à faire participer. Beaucoup de collègues ne se syndiquent plus après leur départ en retraite, et s'ils adhèrent à de nombreuses associations, ils ne choisissent pas souvent celles qui, comme la FGR-FP, défendent leurs intérêts.

La prochaine étape est la manifestation du 15 mars à laquelle se joint l'Unsa. Dans le paysage revendicatif, il y aura la journée de grève de la Fonction publique du 22 mars à laquelle tous les syndicats appellent, et sans doute des actions unitaires à la SNCF. Prélude à une grande mobilisation sociale pour le pouvoir d'achat et pour la défense des services publics ? Croisons les doigts ! Après tout, cette année, nous fêtons les 50 ans de mai 68, ça nous rappellera notre jeunesse....



NON À LA BAISSÉ DES PENSIONS

Les retraités et les retraités : ni privilégiés ni assistés !

Au 1^{er} janvier 2018 la CSG a augmenté de 1,7 point. Une augmentation de 25 %, pour la plupart des retraités, provoquant une **baisse nette des pensions de plusieurs centaines d'euros par an.**

Quelques exemples de baisses de pensions :

- Un couple de retraités, Anne, ancienne infirmière en hôpital avec 970 € de pension, et Jean, ancien employé municipal avec 1010 €, tous deux en dessous du seuil de pauvreté, **perdent ensemble 34 € par mois et 404 € par an.**

- Avec une pension de 2000 € par mois, Jean-Pierre perd, rien que pour sa retraite complémentaire, **plus de 200 € par an.**

- Annie perçoit 1 120 € de pension, elle croyait être à l'abri sauf que son mari perçoit 2 500 €. **Elle va payer** car elle avait oublié que c'était en lien avec le revenu fiscal de référence qui tient compte des revenus de la famille.

- Michel, instituteur retraité avec 2 058 € de pension **perd 35 € par mois et 420 € sur une année.**

Nous avons connu les blocages des pensions, des sous indexations, jamais une telle amputation !

Alors... Merci monsieur le Président pour ces étrennes... Merci de votre considération pour les retraité-e-s !

Selon le gouvernement, il s'agit d'un « *effort pour les jeunes générations* ». Les retraité-e-s n'ont pas attendu le Président Macron pour faire preuve de solidarité et cette nouvelle baisse de leur pouvoir d'achat réduira l'aide qu'ils apportent déjà aux jeunes générations.

Cette nouvelle baisse des pensions s'ajoute à une liste déjà longue de diminution du pouvoir d'achat des retraités : la CASA de 0,3 %, la suppression de la 1/2 part fiscale pour les veuves et veufs, la fiscalisation de la majoration familiale et le blocage des pensions pendant 4 ans.

Et comme si ça ne suffisait pas, la pension de 2018 sera à nouveau gelée et les complémentaires bloquées pour très longtemps. Le 1^{er} janvier, arrivent les augmentations des complémentaires santé, du gaz qui prend 6,9 %, du forfait hospitalier qui passe à 20 €, des taxes sur le carburant...

D'autres choix budgétaires sont possibles :

La suppression de l'ISF pour les patrimoines boursiers et la mise en place d'une taxation plafonnée à 30 % pour l'imposition des dividendes représentent 4,5 milliards d'euros de cadeaux faits aux plus fortunés. Ensuite, le gouvernement met en avant le déficit budgétaire provoqué par lui-même avec de telles pertes fiscales pour imposer de la rigueur et de l'austérité au reste de la population. C'est dans ce cadre qu'intervient la hausse de la CSG.

En France, les 39 milliardaires en dollars ont vu leur fortune grimper de 21 % au cours de cette seule année 2017, atteignant, au total, 245 milliards. Sur les vingt dernières années, les **dix plus grandes fortunes** françaises ont augmenté de 950 % ; bien loin des 35 % d'inflation dans la même période. Le **CAC 40** a progressé de 9,26 % cette année, bien loin de la progression des salaires et des pensions.

La pension du retraité n'est pas une allocation sociale, ni une variable d'ajustement, mais un droit acquis par le travail.

Le 28 septembre 2017, à l'appel de nos neuf organisations de retraité-e-s, des manifestations organisées dans tous les départements ont rassemblé plus de 80 000 personnes. Il s'agissait de mettre en garde contre l'augmentation de la CSG. Malgré nos protestations, il s'est trouvé une majorité parlementaire pour suivre les projets du gouvernement. Désormais, la Loi de Finances pour 2018 et la Loi de Financement de la Sécurité Sociale pour 2018 sont votées.

Elles organisent ces cadeaux fiscaux à l'égard d'une minorité et ces mesures de rigueur à l'égard du plus grand nombre, dont les personnes retraitées.

Fin janvier, de nombreuses personnes retraitées ont fait le constat d'une baisse de leur pension en découvrant les chiffres portés sur leurs virements bancaires. Dans toute la France, en manifestant le 15 mars vous montrerez au gouvernement votre refus total de tels choix budgétaires.

**Les retraitées et les retraités ne sont pas des privilégiés !
Non à la hausse de la CSG,
Non à la baisse des pensions**

**Le 15 mars 2018, Journée nationale d'actions
Rendez-vous : 14h30 Montparnasse**



THATCHER, SORS DE CE CORPS !

C'est ce que l'on aurait envie de crier à l'écoute des projets gouvernementaux pour les services publics :

- Suppression de postes à hauteur de 120 000
Où va-t-on les prendre : à l'école, à l'hôpital, à la justice, à la police, là où déjà les besoins sont criants ?

- Départs « volontaires » ?
- Blocage des salaires.
- Fin du statut.

Après s'être attaqué au droit du travail pour les salariés du privé, c'est maintenant aux salariés de la Fonction publique et du Service public d'être dans le collimateur de la politique ultra-libérale d'un Président dont la référence en la matière semble être Margaret Thatcher et les dégâts sociaux de la politique qu'elle a menée en Grande Bretagne.

Au-delà des effets sur la situation des agents, c'est bien le service rendu aux usagers qui sera affecté, au détriment des populations les plus fragiles, celles des quartiers défavorisés, de la campagne, les personnes âgées, les jeunes, les travailleurs pauvres, ceux dont la seule richesse est justement de pouvoir accéder à ces « services publics ».

En cohérence avec ces projets, la réforme des retraites est annoncée pour 2019, avec pour les fonctionnaires, la disparition du Code des pensions. Bien sûr, les retraités actuels ne seront pas touchés. Le poison sera distillé petit à petit. Mais les actuels retraités ont une grande responsabilité : outre qu'ils peuvent soutenir les actions des actifs, ils peuvent témoigner et expliquer en quoi l'existence des services publics, le statut de ses agents, le Code des pensions, le droit du travail, la retraite par répartition ont permis à leur génération de sortir de la crainte de la maladie, de la vieillesse, des aléas de la vie, y compris professionnelle avec les Assedic. Dans un pays riche comme le nôtre, la précarité généralisée n'est pas une perspective acceptable.

C'est pourquoi nous appelons les retraités à rejoindre les actifs dans la **manifestation du 22 mars**, jour de grève générale dans le Service public, à l'appel de tous les syndicats.

C'est aussi pourquoi nous avons le projet pour 2018, en intersyndicale avec la CGT, la FGR-FP, LSR et les autres forces syndicales ou associatives qui seraient intéressées, d'organiser avec les organisations de jeunesse du département, notamment l'UNEF de St Quentin en Yvelines, un débat qui porterait sur la protection sociale et sur les évolutions du travail. Confronter l'expérience des plus âgés avec les demandes des plus jeunes, voir comment la protection sociale peut intégrer les nouvelles formes de travail et les aspirations des jeunes en la matière serait l'objectif de cette initiative destinée aussi à combattre la politique qui consiste à « diviser pour mieux régner », diviser les générations, diviser ceux qui ont du travail et ceux qui en cherchent, ceux qui sont protégés et les précaires, etc.

Parce que c'est collectivement, tous ensemble, que nous imposerons le progrès social.

Une longue liste de dégradations :

- ◇ 2010 : suppression de la demi-part fiscale des veufs ou veuves ayant élevé des enfants.
- ◇ 2013 : Instauration de la CASA (0.3% sur les retraites imposables pour le « financement de l'autonomie »).
- ◇ 2013 : Fiscalisation des majorations de pensions pour 3 enfants et plus.
- ◇ 2015-2016-2017 : blocage des pensions.
- ◇ 2018 : blocage des pensions annoncé et recul de la date de revalorisation au 1^{er} janvier au lieu du 1^{er} octobre.
- ◇ 2018 : augmentation de 1.7 point du taux de TVA (+25%) pour les pensions supérieures à 1200 € pour un(e) célibataire.

CDCA, Késako ?

C'est le Conseil départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie, qui remplace l'ancien CODERPA (Conseil départemental des retraités et des personnes âgées), dans lequel la FSU ne siégeait pas *égalité*. *Emanation* départementale du Haut Conseil de la Famille, de l'Enfance et de l'Age, il a pour but d'éclairer le Conseil départemental dans ses choix de politiques liées au handicap ou aux personnes âgées (à noter que la notion de « retraités » a disparu). Il a été installé en juin 2017, et pour l'instant, c'est tout !

Maria Bolzinger y siège en tant que titulaire, Denis Andréolét y siège en tant que suppléant

DANS L'ACTION, SANS RELACHE

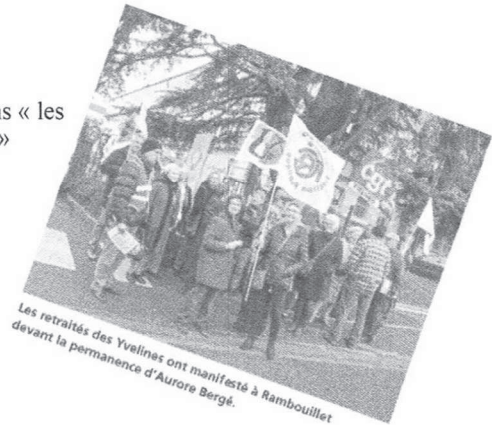
Après la manifestation réussie du 28 septembre, le « Groupe des 9 » a demandé aux organisations départementales d'interpeller les parlementaires au moment du vote du Budget et de la Loi de financement de la Sécurité sociale.

Avec nos partenaires de la CGT, de LSR et de la FGR-FP, nous leur avons écrit pour solliciter des rendez-vous. Nous n'avons eu que 2 réponses (0 sénateur sur 6, 2 députées sur 11) et après bien des péripéties (rendez-vous annulés.... Ces élues auraient-elles eu peur des quelques retraités regroupés sous leurs fenêtres ?), nous n'avons été reçus que par Aurore Bergé, à Rambouillet. Nadia Hai devrait nous recevoir prochainement, paraît-il Nous avons exposé nos griefs, avons été écoutés poliment, mais la réponse a été claire : le Président applique son programme.... Réponse insatisfaisante, pas d'argument sur le fond. Nous continuons en relançant nos demandes d'audience....

Puis, le 30 janvier, nous sommes allés remettre près de 500 cartes-pétitions au Préfet des Yvelines. Nous avons été reçus par la Chef de cabinet, avec le sentiment d'être enfin pris au sérieux. Ce qui ne veut pas dire que nous aurons gain de cause, comme on peut le constater sur le bulletin de pension. Cela étant, la presse se fait de plus en plus l'écho de la colère des retraités et lui attribue pour partie la baisse de popularité du Président. Au plan départemental, la presse écrite (L'Echo Républicain, Les Nouvelles, etc.) ont bien relayé nos actions et la presse audiovisuelle locale (TVFil 78) a même invité deux représentants syndicaux, dont Maria Bolzinger pour la SFR-FSU, au journal télévisé rendant compte de l'action devant la Préfecture.

Nous nous heurtons cependant à la difficulté de faire connaître largement ces initiatives afin que le maximum de retraités y participent. N'hésitez pas à consulter régulièrement les sites syndicaux et si vous le souhaitez, donnez-nous votre mail pour que nous puissions vous envoyer des informations (pas trop souvent, nous ne vous harcelerons pas), en envoyant un message à Sylvie Chardon : sc78610@gmail.com

Article dans « les Nouvelles »



ASSEMBLEE GENERALE DE LA SFR-FSU 78

**Vendredi 6 avril
à partir de 9h30**

(Début des travaux : 10h)

Local FSU—24 rue Jean Jaurès TRAPPES
(parking mairie, gare SNCF à 5 minutes)

Ordre du jour :

- ◆ La situation des retraités
- ◆ La réforme des retraites
- ◆ Les réformes du service public
- ◆ L'action

Proposition de déjeuner ensemble vers 13h au restaurant « Les Alizés », à la base de loisirs de St Quentin en Yvelines. Menus autour de 18/21 euros.

Pour vous inscrire : Envoyez un SMS ou un mail à Sylvie Chardon, au 06 85 33 96 25 ou sc78610@gmail.com, impérativement avant le 23 mars (nécessité de réserver le restaurant deux semaines avant).

QUI SOMMES-NOUS ?

La Section fédérale des retraités de la FSU des Yvelines regroupe les retraités des différents syndicats nationaux dans le département. Quelques militants en assurent l'animation et participent à l'organisation des actions (rencontres intersyndicales, information des adhérents), participent au CDFD (instance délibérative de la FSU 78), représentent la FSU au CDCA. Beaucoup de militants retraités aident aussi à des tâches pratiques : repas lors des stages, collages d'étiquettes lors des envois de bulletin. Parmi ceux-ci : Denis Andréoléty, Michel Blin, Sylvie Brajeul, Maria Bolzinger, Sylvie Chardon, Christine Piton, Patricia Poulard, Daniel Tenand, et bien d'autres.... La porte est ouverte à tous les volontaires !

À noter : le 31 Mai, à partir de 9h.

Lycée Le Corbusier de Poissy

⇒ Assemblée générale annuelle de la FGR-FP (Fédération générale des retraités de la Fonction publique), à laquelle plusieurs syndicats de la FSU sont adhérents. Toutes précisions dans le bulletin FGR-FP 78 à venir.